

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1004

présenté par

Mme Maillart-Méhaignerie, M. Lénaïck Adam, M. Anato, M. Baichère, Mme Ballet-Blu, M. Batut, M. Blein, M. Cellier, M. Claireaux, Mme Colboc, M. Fiévet, Mme Gipson, Mme Grandjean, M. Haury, M. Jacques, Mme Janvier, M. Kerlogot, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Laquila, M. Leclabart, M. Mazars, Mme Melchior, Mme Mörch, Mme Panonacle, M. Perrot, Mme Pételle, M. Rudigoz, Mme Sarles, M. Sorre, M. Testé, M. Thiébaud, Mme Toutut-Picard, Mme Vidal et M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.